



Aies  
confiance...



Tu penses que ça va passer ?  
Franchement, c'est gros !

Et c'est bien parce qu'on n'a  
pas du tout confianccee  
qu'on se met en grève  
reconductible !

## Qu'est-ce qu'on attend ?

### La loi Blanquer c'est :

- avoir un-e supérieur-e hiérarchique dans les écoles du premier degré qui évalue avec l'IEN (article 6 ter qui remplace l'article 6 quater)
- les principaux-ales de collège supérieur-e-s hiérarchiques des prof-fe-s des écoles (parce que l'article 6 quater peut réapparaître à tout moment)
- le financement des maternelles privées et jardins d'enfants par les collectivités territoriales (article 2)
- voir le calendrier des vacances se réduire car la formation se fera sur ces temps de vacances puisque l'administration pourra annualiser le temps de travail des enseignant-es. (article 8)
- plus d'enfants à s'occuper pour les AESH qui seront encore plus mutualisé-es.(article 5)
- une école internationale pour l'élite qui pourra déroger aux programmes scolaires (article 6)
- le recours a des AED, étudiant-es en métier de l'enseignement, pour assurer des remplacements d'enseignant-es (article 14 )
- l'instauration au pas de charge de l'école du socle
- une surenchère réactionnaire (drapeau dans les classes, Marseillaise)
- une attaque contre la formation initiale
- et c'est surtout apprendre à fermer sa gueule car on ne pourra plus dire ce que l'on pense. (article 1)

Tu ne nous crois pas ?

Ca n'est pas possible?

Et pourtant, regarde derrière...

(et encore, on n'a pas tout détaillé parce que sinon ce tract serait illisible...déjà que...)

Le parallèle avec la poste, feu service public, avec les telecoms, feu service public, avec l'électricité et le gaz, feu service public, avec le rail, feu service public...est inquiétant et doit nous alerter.

L'Etat ne veut plus payer de fonctionnaires et ceux et celles qui restent doivent obéir en toutes circonstances et si au passage c'est possible de flexibiliser le statut il ne s'en prive pas. (loi sur la fonction publique). Il préfère se gaver de précaires avec des contrats parfois différents pour un même travail et bien sûr moins payé-es !

L'éducation nationale est un des derniers bastions du service public.

Seul un mouvement reconduit avec un calendrier de lutte et des AG peuvent nous faire gagner. Plusieurs grévistes, dans différents établissements ont décidé de défendre leurs conditions de travail et l'éducation nationale à qui Blanquer met un des derniers coups de grâce.

**Sud éducation 31-65 appelle à la grève reconductible  
et à participer massivement aux actions et AG.**

## Loi "école de la confiance"

Débatte au Sénat du 14 au 21 mai

Une commission se réunira ensuite pour voter la loi en l'état ou la faire repasser à l'assemblée.

**Article 1 :** " l'exemplarité des personnels". Pour Blanquer c'est renforcer le devoir de neutralité (mais surtout politique) et d'interdire les expressions publiques. Un directeur de Lodève (34) a été recadré par le DASEN pour avoir donné une interview à France Bleu Hérault en dehors de son temps de travail...Et cette loi n'est pas encore passée.

**Article 2 :** abaissement de l'âge obligatoire à 3 ans : les collectivités territoriales seront obligées de participer au financement des écoles privées mais avec quels moyens ? En prenant à l'école publique qui est l'école pour toutes et tous. Le Sénat a voté un amendement pérennisant les jardins d'enfants.

**Article 5 :** les pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) : les contractuel-les AESH, précarisé-es qui sont essentiellement des femmes, vont devoir s'occuper de plus en plus d'enfants car elles seront encore plus mutualisées, elles pourront s'occuper de plusieurs enfants dans une même classe.

**Article 6 :** Création des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement International : elles seront élitistes de la primaire au lycée et seront financées en partie par l'Union Européenne mais pourront également recevoir des dons et des legs. Les EPLEI recruteront dès le primaire les élèves sur la base de leur niveau en langue étrangère, un critère très sélectif socialement.

**Article 6 quater :** regrouper les écoles avec le collège de secteur sous l'autorité du-de la principal-e. Finie, la gestion collective, place au conseil d'administration avec un représentant-e par cycle de chaque école travail des enseignant-es. Cet article a été retoqué par le Sénat et propose de maître en place le statut de maître-sses directeur-trices, c'est à dire qu'ils deviendront les supérieur-es hiérarchiques dans le premier degré. En 86, Monory avait déjà tenté cette modification profonde de l'école primaire. A croire que la démocratie à l'école, le gouvernement n'aime pas..

### Réforme du lycée PRO :

Fin des matières générales au lycée professionnel. Concordance des sections et du bassin d'emploi «Les familles de métiers » réduirait à 15 les 80 formations existantes aujourd'hui .

Les nouvelles classes de seconde de détermination retarderont ainsi d'un an la spécialisation des élèves.

Après avoir réduit la formation bac pro de 4 à 3 années, celle-ci est encore raccourcie d'un an, la faisant passer à 2 ans et quelques mois.

Moins de postes : cette nouvelle organisation des enseignements par familles de métiers entraînera de nombreuses suppressions de postes (au moins 6 000) et par ricochet un remplissage des classes contraire à de bonnes conditions de travail pour les élèves et leurs professeurs

### Réforme du BAC et des lycées :

Le lycée à la carte et la fin du diplôme national. Les collègues ont lutté à l'hiver dernier et des actions continuent d'être menées : rétention des notes, démissions collectives et massives de professeur-es principaux, note de 20/20

Derrière la promotion du "choix des élèves", la réforme du baccalauréat général et technologique organise la mise en concurrence des établissements, des territoires et des individus. L'objectif majeur est de réduire drastiquement le nombre de postes. Elle favorise les milieux sociaux les plus aisés, car l'orientation dans le supérieur dépendra du choix des enseignements en lycées, et donc du lycée d'où proviennent les élèves.

Plus de 2500 suppressions de postes sont prévues, à travers une réduction massive des horaires disciplinaires.

**Parcours sup et la loi ORE:** discrimination sur la base de la filière, du lycée ou du territoire d'origine, c'est-à-dire selon l'origine sociale.

Un anonymat partiel, car conserve le lycée d'origine.

La hiérarchisation des voeux apparaît en fin de procédure .Sur Admission Post-Bac (APB), les candidat-es classaient les formations ; sur Parcoursup ce sont les formations qui classent les candidat-e-s

Fin de la sectorisation en Ile de France elle renforce la ségrégation universitaire et la concurrence entre les établissements.